

Comptable

AT. Kibungu

15 NOV 1953

FACTURE.-

Le Gouvernement du Ruanda - Urundi, Service des Travaux Publics
DOIT aux C.A.C. du Territoire de Kibungu, pour fourniture de
50 perches eucalyptus de 20 à 30 cm. de circonfer. à 10 frs
la perche : Frs. 500
20 perches eucalyptus de 30 à 40 cm. de circonfer. à 25 frs
la perche : " 500
Total Frs: 1.000

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de MILLE
FRANCS.

Kibungu, le 29 octobre 1953.-
Le Comptable C.A.C.,
J. RULMONT.

[Signature]

KIBUNGO
3680

Vu pour réception conforme.
L'Agent Territorial, P. DAUMERIE.,

[Signature]

Vu pour approbation et imputation à l'art. 71/02
du B.O. 53 et pour inscription à la fiche mod. I ter.
Le Sous-Gestionnaire des Crédits,
Administrateur de Territoire, ff.,
J. KIRSCH.,

TRIPPLICAT

ORDONNANCE DE
TM 1608.* - 1 DEC 1953
PAIEMENT

[Signature]

16 NOV. 1953

FACTURE .-

Le Gouvernement du Ruanda - Urundi, Service des Travaux Publics
DOIT aux C.A.C. du Territoire de Kibungu, pour fourniture de 2m³ 5 de
bois scié de menuiserie, charpente et coffrage à 5.000 frs le m³.
soit 2,5 x 5.000 Frs : 12.500 Frs.

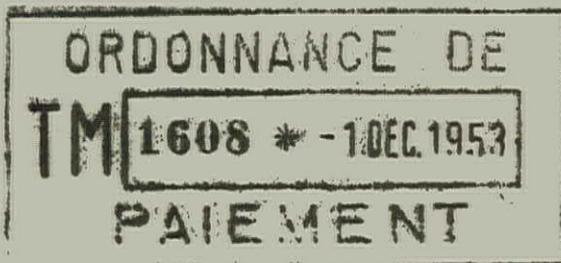
Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de
DOUZE MILLE CINQ CENTS FRANCS.

Kibungu, le 29 octobre 1953.-
Le Comptable C.A.C.,

Vu pour réception conforme.
L'Agent Territorial, P. DAUMERIE.,

J. RULMONT.,

Vu pour approbation et imputation à l'art. 71/02 du
B.O.53 et pour inscription à la fiche mod. I ter.
Le Sous-Gestionnaire des Crédits,
Administrateur de Territoire, ff.,
J. KIRSCH.,



Ruanda-Urundi
Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

FACTURE .-

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi, Service des Travaux Publics
DOIT aux C.A.C. du Territoire de Kibungu, pour fourniture de I T.5 de ciment
à 5.000 frs la Tonne.

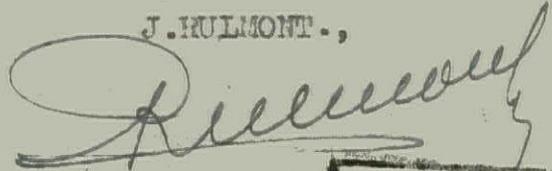
soit 1,5 x 5.000 frs : 7.500 frs.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de SEPT MILLE
CINQ CENTS FRANCS.

Kibungu, le 29 octobre 1953.-

Le Comptable C.A.C.,

J. HULMONT.,



Vu pour réception conforme.
L'Agent Territorial,
P. DAUMERIE.,



TRIPLE

Vu pour approbation et imputation à l'art. 71/02 du
B.O.53 et pour inscription à la fiche mod. I ter.

Le Sous-Gestionnaire des Crédits,
Administrateur de Territoire, ff.,
J. KIRSCH.,



ORDONNANCE DE
TM 1608 * - 1 DEC 1953
PAIEMENT

Ruanda-Urundi
Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

FACTURE .-

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi, Service des Travaux Publics
DOIT aux C.A.C. du Territoire de Kibungu, pour fourniture de 7.500 briques
cuites à 400 frs le mille, soit 7,5 x 400 frs : 3.000 frs.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de TROIS MILLE
FRANCS.

Kibungu, le 29 octobre 1953.-

Le Comptable C.A.C.,

J. RULMONT.,

Vu pour réception conforme.
L'Agent Territorial, P. DAUMERIE.,

Rulmont

TRIPPLISATA

Vu pour approbation et imputation à l'art. 71/02
du B.O.53 et pour inscription à la fiche mod. It.

ORDONNANCE DE	
TM	1608 * - 1 DEC 1953
PAIEMENT	

Le Sous-Gestionnaire des Crédits,
Administrateur de Territoire, ff.,
J. KIRSCH.,

Kirsch

Ruanda-Urundi
Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

FACTURE .-

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi, Service des Travaux Publics
DOIT aux C.A.C. du Territoire de Kibungu, pour fourniture de 650 tuiles à
3 frs la pièce, soit : 650 x 3 frs : 1.950 frs.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de MILLE NEUF
CENT CINQUANTE FRANCS.

TRIPPLICATA

Kibungu, le 29 octobre 1953.--
Le Comptable C.A.C.,

J. RULMONT.

Vu pour réception conforme.
L'Agent Territorial, P. DAUMERIE.,

Vu pour approbation et imputation à l'art. 71/02
du B.O.53 et pour inscription à la fiche mod. I ter.

Le Sous-Gestionnaire des Crédits,
Administrateur de Territoire, ff.,

J. KIRSCH.,

ORDONNANCE DE
TM 1608 * - 1 DEC. 1953
PAIEMENT